



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 30 août 2013

Cette séance extra-muros qui s'est déroulée à Mase, s'est voulu être une journée de réflexions, en arrêtant des principes, des tendances sans prendre de décisions formelles quant à certaines options retenues.

Zones 30 km/h

Considérant l'importance de la sécurité routière et du maintien de la qualité de vie dans les quartiers résidentiels, le Conseil Communal a décidé d'introduire des zones 30 km/h sur le territoire communal. La mise en place des zones 30 km/h ne pourra se faire sans disposer d'un plan directeur. Ce document de planification permettra à la fois de répondre aux demandes de la population, de définir des priorités et d'établir un calendrier de mise en œuvre de ces zones. Il sera difficile de répondre immédiatement et favorablement à toutes les sollicitations.

Des critères comme la fonction des axes – l'affectation destinée à l'habitat – les pôles d'attraction public – les caractéristiques de la voirie – la sécurité – les vitesses pratiquées - déterminent de la faisabilité d'une zone 30 km/h.

Le calendrier préparé prévoit la mise à l'enquête de ces zones 30 km/h et leur réalisation à l'horizon 2015-2017.

La rue du Stade, un nouveau visage

Dans le cadre des réflexions qu'il mène actuellement sur l'aménagement des espaces communs, le Conseil Communal a pris la décision de remodeler la Rue du Stade.

Le Conseil Communal a tracé les contours de la refonte de la Rue du Stade. Initiée depuis quelques mois et alimentée par les analyses et propositions émises dans le cadre d'un concours d'idées, la réflexion globale menée par l'exécutif saviésan a débouché sur un certain nombre de décisions de principe. Ces dernières se fondent d'une part sur la volonté de regrouper de manière cohérente les infrastructures scolaires, sportives et culturelles, et d'autre part sur la nécessité d'améliorer la cohabitation entre voitures et piétons.

En premier lieu, l'ancien terrain de football sera remplacé par un nouveau terrain synthétique à proximité du stade principal d'Oure. Cette migration sera accompagnée par le développement d'une zone dédiée au sport et à la détente sur le site de l'actuelle décharge, dont l'assainissement doit impérativement se faire dans les meilleurs délais. Cette décision permet donc à la fois de centraliser et de développer les infrastructures sportives, de mettre à profit l'assainissement de la décharge et d'éviter les frais qui auraient été engendrés de manière imminente par la rénovation des tribunes et de la cantine de l'ancien stade. L'aménagement définitif de la nouvelle zone de détente et de sport se fera après consultation des principaux partenaires associatifs dans le domaine.

L'espace occupé actuellement par l'ancien stade verra la construction d'un nouveau complexe abritant une surface commerciale, un cabinet médical de groupe, un parking et d'autres entités encore à définir. Une grande enseigne a d'ores et déjà fait part de son intérêt à occuper la surface commerciale et un groupe de travail, initié par les trois médecins généralistes, se penche sur l'organisation du cabinet de groupe afin de compléter au mieux l'offre médicale déjà existante et de répondre ainsi aux besoins croissants de la population saviésanne.

La transformation de la Rue du Stade se fera ainsi dans le souci constant d'offrir à la population saviésanne des infrastructures modernes, des services adaptés et un cadre de vie agréable.

S.C.I – système de contrôle interne

Selon les principes et buts du système, le plan d'actions proposé, tenant compte du cadre juridique, a été accepté par le Conseil communal.